

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : TechLife Capital I

Identifiant d'entité juridique : 969500BY9SOFURM69Y63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 100 % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et a investi 100% de ses actifs dans des investissements durables, c'est-à-dire exerçant des activités économiques contribuant de manière substantielle à un objectif durable social ou environnemental tout en ne portant pas une atteinte significative aux autres objectifs durables. Le fonds n'a pas recours à un indice de référence.

L'objectif d'investissement du fonds est d'investir ses actifs dans des participations œuvrant pour la santé et le bien-être de la Société sans porter atteinte aux autres objectifs durables.

En 2025, le fonds a investi 100% de ses actifs dans des sociétés dont l'Objectif de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unis dans l'Agenda 2030 le 07 février 2024 est de : « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges » (ODD3).

Ce troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements présentant des risques pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et d'améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

Le fonds TechLife Capital I via sa participation a concentré ses investissements sur l'ODD3 avec les cibles suivantes :

Source : L'Agenda 2030 – Le site des objectifs de développement durable (ODD)

<i>Titre de la cible de l'ODD 3</i>	<i>Description de la cible</i>	<i>Nom de la participation</i>	<i>Pourcentage d'investissement du fonds au 31/12/2025 par cible</i>
Santé-environnement	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Quinten , mettre l'intelligence artificielle au service de la santé en apportant des outils aux professionnels de santé pour une meilleure efficacité des soins	13.4%
Recherche Mise au point et accès aux médicaments	Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé	Flash Therapeutics , couvre un large éventail de domaines thérapeutiques comme la thérapie génique, l'immunothérapie,	20.1%
		Mitem Pharma , assurer l'accès aux médicaments d'intérêt thérapeutique majeur	13.1%
		Quinten , mettre l'intelligence artificielle au service de la santé,	13.4%
		Evolutis , spécialiste des implants orthopédiques, améliore la mobilité	26.1%
			2.0%

	publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet	pour un avenir durable et poursuit la recherche avec le développement de la chirurgie augmentée. AdScientiam , utiliser la technologie pour le suivi de maladies complexes	
Sécurité sanitaire	Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	MyData-Trust , assurer la compliance RGPD et la sécurité des données de santé pour une meilleure prévention des risques et efficacité du traitement de la data.	6.7%

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd3-donner-aux-individus-les-moyens-de-vivre-une-vie-saine-et-promouvoir-le>

Deux investissements promeuvent l'ODD 9 « *Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation* ». **18.6% des actifs du fonds ont été investis sur l'Objectifs de Développement Durable numéro 9.**

A travers la modernisation et durabilités des filières industrielles, **CNSI**, fournisseur de solutions innovantes sur le marché du e-commerce, vient renforcer l'accès direct au consommateur.

Venn améliore la connectivité et, combinant Starlink et la 5G, contribue à améliorer et à sécuriser les connexions et l'accès aux systèmes de télécommunications. Venn a été un pionnier de la technologie 4G. L'accessibilité au réseau internet est possible sans fil en une seule connexion à large bande passante inébranlable, un avantage technologique qu'a apporté la société à des centaines de clients issus de divers secteurs dans le monde. Les infrastructures telles que les réseaux de télécommunication, sont clé pour répondre à ce défi en garantissant un développement économique et social efficace. L'ODD 9 vise à supprimer la fracture numérique et a pour objectif une couverture pour tous, complète sur tous les territoires.

<i>Titre de la cible de l'ODD 9</i>	<i>Description de la cible</i>	<i>Nom de la participation</i>	<i>Pourcentage d'investissement du fonds au 31/12/2025 par cible</i>
Infrastructures durables, résilientes et accessibles	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en	CNSI , fournisseur de solutions innovantes sur le marché du e-commerce, vient renforcer l'accès direct au consommateur	17.4%

	mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité		
Accès aux technologies de l'information et de la communication	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2030	Venn, améliore les problèmes de connectivité aux systèmes de télécommunications	1.2%

Source: L'Agenda 2030 – Le site des objectifs de développement durable (ODD)
<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd9-mettre-en-place-une-infrastructure-resiliente-promouvoir-une>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds s'assure que les investissements n'aient pas d'incidence significativement négatives sur un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux. Les indicateurs concernant les Principales Incidences Négatives (PAI) ont été pris en compte au sein de la participation par l'enrichissement du questionnaire ESG. L'intégration des PAI nous permet de vérifier qu'un investissement durable ne porte pas atteinte aux objectifs environnementaux et sociaux.

La collecte de la donnée pour l'ensemble des participations est un enjeu clé et une priorité pour TechLife Capital I.

Adverse sustainability indicator		Metric	Impact [2025]	Impact [year 2024]	Explanation
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS					
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
		Scope 2 GHG emissions	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
		Scope 3 GHG emissions	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
		Total GHG emissions	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	0%	0%	TechLife Capital n'investit pas dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles conformément à sa politique d'investissement responsable
	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026

		as a percentage of total energy sources			
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	0%	0%	L'analyse des participations n'a pas relevé de sites, ni d'opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité
Water	8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	N/A	N/A	Les activités des participations ne consomment que peu d'eau et d'énergie. La collecte de l'information de l'eau est en cours au sein des participations.
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	Tonnes of hazardous waste and radioactive waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026

INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS

Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0%	0%	Aucune de nos participations n'a été impliqué dans des violations des principes du pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE.
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0%	0%	Aucune de nos participations n'a été impliqué.
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	N/A	N/A	Les données seront collectées en 2026
	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies, expressed as a percentage of all board members	2.9%	N/A	Le taux de couverture est de 100% des actifs sous gestion
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0%	0%	TechLife Capital n'investit pas dans ce secteur conformément à sa politique d'investissement responsable

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals

Environnemental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	N/A	N/A	Not applicable given investment universe of our funds
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	N/A	N/A	N/A

Indicators applicable to investments in real estate assets

Adverse sustainability indicator		Metric	Impact [2025]	Impact [year 2024]	Explanation
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	N/A	N/A	N/A
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	N/A	N/A	N/A

Source: L'Agenda 2030 – Le site des objectifs de développement durable (ODD)
<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd3-donner-aux-individus-les-moyens-de-vivre-une-vie-saine-et-promouvoir-le>

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre en 2025 est :

- de voter à toutes les assemblées générales de nos participations et d'établir un dialogue actionnarial constant avec les instances dirigeantes
- de toujours veiller que les exclusions et stratégie d'investissement ont été respectées
- de sélectionner un prestataire pour lancer un bilan Carbone sur les participations représentant plus de 50% du portefeuille en 2025
- de définir des objectifs et engagements pour 2026 à l'ensemble de nos participations. L'ensemble de ses engagements sont publiés dans notre rapport ESG 2023 sur notre site internet.

Le fonds TechLife Capital I a :

100% des participations contribuent à un Objectifs de Développement Durable
 100% de participations collectent de la data ESG
 100% des Assemblées Générales votées
 5/8 participations ont une politique environnementale
 2/8 participations se sont fixés des objectifs de réduction carbone
 5/8 ont une politique anticorruption

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds TechLife Capital 1 est un fonds à plusieurs participations. L'engagement actionnarial et le suivi des engagements ESG a permis à la société de gestion de TechLife Capital de s'assurer que les investissements n'ont pas causé de préjudice important à d'autres objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental et ou social.

En 2023, un audit ESG indépendant sur la plus importante des participations a permis de cartographier les risques afférents et a permis de poser un calendrier de suivi ESG.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), TechLife Capital prend en compte les 14 PAI dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

Nous collectons auprès de l'ensemble des participations, l'ensemble des données ESG par le biais d'audits ESG menés par des consultants indépendants mais aussi à travers la mise en place de procédure de collecte de données ESG

en interne au sein des participations. Il est important de noter que les participations sont des petites entreprises, de petites capitalisations et non cotées sur les marchés financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : CNSI, Financière Evolutis, RNAlead, Mitem Pharma, MyData-TRUST, Quinten, Venn, Ad Scientiam.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CNSI	Technology	17.38%	France
Financière Evolutis	Healthcare	26.06%	France
RNAlead	Healthcare	20.08%	France
Mitem Pharma	Healthcare	13.05%	France
MyData-TRUST	Healthtech	6.74%	Belgique
Quinten	Healthtech	13.44%	France
Venn	Technology	1.20%	Belgique
Ad Scientiam	Healthtech	2.04%	France

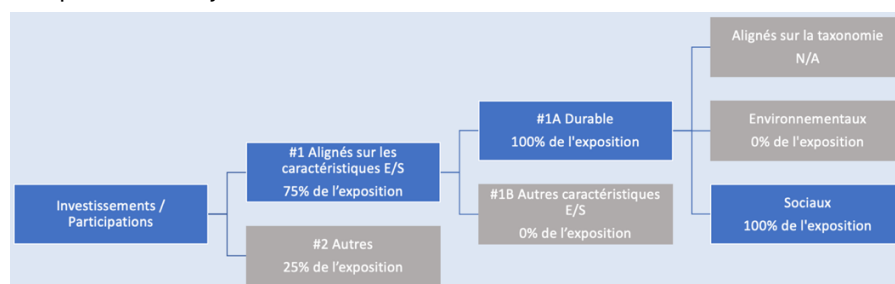


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables était de 100% au 31/12/2025.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 31/12/2025, 100% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables. 75% au moins des investissements du fonds avaient pour vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. TechLife Capital I a dépassé son objectif d'investissement durable en 2025.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

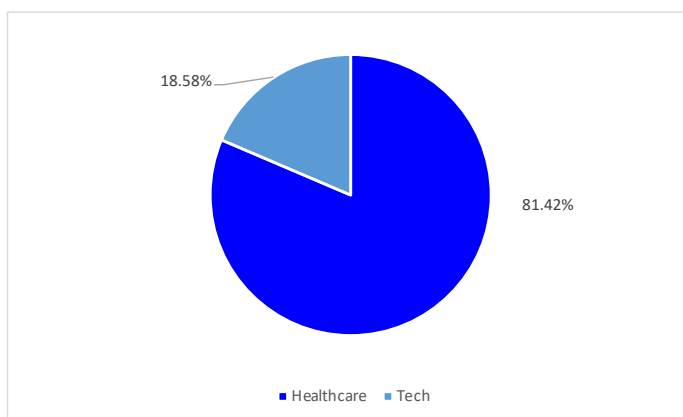
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

– la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

– la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La participation du fonds n'est pas assujettie à cette réglementation.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ **Oui :** [préciser ci-dessous et détailler dans les graphiques de l'encadré]

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds investit dans une participation ayant pour objectif la santé et le bien-être. TechLife Capital 1 contribue à hauteur de 81.4% d'investissements durables sur le secteur de la santé.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Cette quote-part est nulle en 2025. Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, hors liquidités / OPC externes / dérivés, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, TechLife Capital a mis en place une stratégie d'engagement avec ses participations et met en œuvre des procédures en interne afin de collecter la données ESG, et de récupérer des informations supplémentaires via des prestataires spécialisés indépendants.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable